

Dynamique des langues locales et de la langue française au Sénégal

NIANG CAMARA Fatou Bintou*

Le Sénégal est un pays multilingue, caractérisé par une diversité ethnique et linguistique née de trois grandes civilisations : la négro-africaine, l'arabo-islamique et l'occidentale française. Ainsi, on assiste à une variété de langues qui servent de vecteur et d'expression à ces cultures. Cependant, le français langue coloniale, est l'unique langue officielle, elle est employée dans la gestion administrative et dans les relations internationales. Le français est également la langue officielle de l'enseignement, bien que les langues nationales y aient une certaine place, notamment dans les écoles maternelles.

Selon cette configuration, les langues autochtones sénégalaises doivent se limiter à la communication de masse. Mais, on assiste à une intrusion très nette et rapide de certaines langues locales dans des domaines qui étaient réservés au français. Parmi elles, on peut citer le wolof, la langue la plus parlée au Sénégal près de 80 % des Sénégalais, tandis que, la majorité des Sénégalais ne peut lire ni écrire le français langue officielle du pays dont les textes, les lois et les institutions en sont écrit. Il est donc important d'évaluer ou d'apprécier la pertinence de la politique linguistique au Sénégal. Pour y répondre, nous allons conduire une exploitation des données des recensements permettant d'apprécier la politique linguistique au Sénégal ; d'avoir une idée du poids du français dans un espace multilingue et dans cette contribution, nous tentons de retracer l'évolution du français et des langues locales et les transferts qui se sont opérés entre elles.

Contexte

Le Sénégal, comme la plupart des États africains francophones, a choisi le français comme langue officielle. Ainsi, toute la politique linguistique écrite du Sénégal tient essentiellement de l'article 1 de la Constitution du 7 janvier 2001, qui fait du français la langue officielle. Le français prenait toute la place dans l'espace politique et socio-économique. La politique linguistique du Sénégal peut être caractérisée à la fois par la promotion des principales langues nationales pour en faire des langues de culture et maintenir le français comme langue officielle et comme langue des communications internationales.

Dans son décret de mai 1971, le premier président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor avait choisi une politique d'éducation bilingue comprenant le français, d'une part, et les six langues nationales, d'autre

* Démographe à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

part. Plus tard, la loi no 91-22 du 16 février 1991 portant orientation de l'Éducation nationale définit les principes généraux de l'Éducation nationale comme étant une éducation nationale sénégalaise et africaine. Ce qui suppose le développement des langues nationales comme moyen de promotion de la culture. En effet, la promotion des langues nationales a été appuyée et soutenue par le président (et linguiste), Senghor à travers ses déclarations officielles, mais aussi à travers l'élaboration des alphabets officiels et des terminologies sénégalaises. C'est ainsi qu'on assista à la codification des six langues les plus importantes du pays : le wolof, le peul, le sérère, le diola, le malinké et le soninké. Bien que le décret présidentiel n° 71566 du 21 mai 1971 eût retenu leur promotion au rang de « langues nationales », dans la pratique, l'enseignement des langues nationales n'a pu commencer qu'en 1978 et il s'est limité aux deux premières années du primaire. En 1980-1981, on ne comptait encore qu'une quinzaine de classes concernées, pratiquement toutes en wolof au niveau primaire.

En 2003, un ensemble des dispositifs est mis en place pour que les langues nationales soient réellement introduites à l'école. Un plan d'action à travers le Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) se fixe comme objectif la codification et l'enseignement de neuf langues dans le système formel de l'éducation. Mais force est de reconnaître le maintien du statut privilégié du français du moins dans l'organisation du système éducatif du Sénégal et dans l'espace éditorial et médiatique. Le wolof demeure une langue véhiculaire nationale et sur ce plan il a supplanté le français et son expansion semble irréversible. Ainsi, on apprend le français au Sénégal parce que c'est le seul moyen efficace de se faire une place dans le système.

En ce qui concerne l'organisation du système éducatif, l'éducation au Sénégal reste un objectif de première importance pour les gouvernements successifs en raison de la jeunesse de la population. L'organisation du partenariat entre le français et les langues nationales a toujours été au cœur des préoccupations des autorités politiques. Le système éducatif au Sénégal est composé d'un secteur formel et d'un secteur non formel. Le formel regroupe l'éducation préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen et secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle, et enfin l'enseignement supérieur. À tous ces niveaux d'enseignement, interviennent et le public et le privé. Il correspond au système français ce qui permet de valider des diplômes sénégalais pour une éventuelle continuation des études à l'extérieur notamment en France. Le non formel regroupe l'alphabétisation, l'école communautaire de base, les « écoles de type 3 », les daaras et les écoles franco-arabes.

Le secteur de l'éducation est caractérisé par une relative stabilité institutionnelle qui peut être mise en relation avec l'existence d'un cadre unique d'interventions pour l'ensemble des acteurs. Il s'agit du Programme Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF, 2000-2010). Conçu à la suite des conclusions et recommandations du forum mondial de Jomtien en 1990 sur l'Éducation Pour Tous (EPT), le PDEF vise trois objectifs généraux (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif. L'atteinte de ces trois objectifs devrait à terme se matérialiser par (a) une scolarisation universelle et l'éradication de l'analphabétisme ; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement. En termes de priorité, l'accent

devra être mis sur le renforcement du système de l'éducation de base (préscolaire, élémentaire moyen et secondaire), de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel.

Les performances du système éducatif

Avec un taux d'alphabétisation des adultes de 37,5 %, la population sénégalaise reste en majorité analphabète. Les ressources allouées à l'éducation n'ont cessé d'augmenter jusqu'à atteindre 40 % du budget de l'État. En conséquence de cet effort, des progrès indéniables ont été réalisés au niveau de l'accès et de la qualité, notamment dans l'Enseignement primaire. Entre 2000 et 2008, le nombre d'écoles fonctionnelles est passé de 4 751 à 7 705, soit une augmentation de 62,2 %, et le taux brut de scolarisation (TBS), qui est le rapport entre les effectifs totaux (public et privé) et la population en âge scolaire, est en progression constante, de 69,4 % en 2000 à 82,5 % en 2005 avant d'atteindre 91,1 % en 2008. Cependant, ces améliorations demeurent insuffisantes : l'accès à l'enseignement reste problématique pour une grande partie de la population, du fait de la distance des établissements scolaires, des coûts élevés de scolarisation et des difficultés pour obtenir le matériel scolaire nécessaire à l'apprentissage.

Les performances du système éducatif sénégalais peuvent être appréciées à partir du Rapport d'exécution technique et financière 2007 du PDEF qui fait ressortir que :

- la première phase du PDEF a permis incontestablement de fouetter l'accès en faisant passer le TBS de 68,9 % en 1999 à 79,9 % en 2004 soit un bond appréciable de 11 points sur quatre ans, il n'en demeure pas moins que la qualité continue encore de constituer le défi majeur à relever si l'on compte réaliser une éducation de base de qualité pour tous d'ici l'horizon 2010.
- Entre 2004 et 2007, le TBS n'a engrangé que cinq points environ, traduisant ainsi une décélération de la progression mais également la limite de la stratégie centrée sur l'offre face à une demande éducative de plus en plus spécifique et exigeante, restant ainsi non entièrement satisfaite.

Cette faiblesse des performances dans le domaine de l'accès s'explique dans une certaine mesure par l'insuffisance du nombre de salles de classe livrées au regard des besoins (ainsi, en 2007 le taux de réception est 45,75 %) (366 salles livrées sur une prévision de 800), l'insuffisance du recrutement au CI par rapport au potentiel existant même si le taux d'admission au CI a connu un bond de près de quatre points (91,4 % en 2006 contre 95 % en 2007), l'absence de stratégie efficace de prise en compte de la diversification de l'offre éducative. Le relèvement de la qualité est érigé depuis 2005 au rang de priorité de la phase II du PDEF. Les résultats s'améliorent avec une tendance à la hausse des rendements internes : le taux d'achèvement a atteint 55,7 % en 2007 soit un bond de 5,7 points de pourcentage par rapport à l'année d'avant. De même, le taux de redoublement à l'élémentaire se situe à 9,2 % descendant ainsi pour la première fois en dessous du seuil des 10 %. Les résultats aux examens de fins de cycle ne sont pas en reste, car en dehors du Certificat de fin d'études élémentaires (CFEE), il a été enregistré des progrès importants en termes de réussite à l'entrée en 6^e et au BFEM. Toutefois, il est noté une stagnation voire une chute de certains indicateurs d'intrants de la qualité tels que le ratio manuels/élève, le taux d'encadrement et le quantum horaire (suite aux remous du front social qui ont sérieusement entamé le volume horaire qui n'est que de 738 h en 2007 contre 750 h en 2006).

La qualité de l'enseignement demeure globalement médiocre en raison du manque de personnel qualifié et d'une offre largement inférieure à la demande d'éducation, comme en témoigne le nombre

moyen très élevé d'élèves par professeur (55 élèves par enseignant). Cela est certainement à l'origine d'un taux important de redoublement dans le primaire (14 % en 2005), des faibles taux de scolarisation (inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne) et d'un taux d'abandon très élevé (46,1 %).

Données et méthodes

Les données qui sont utilisées dans cette étude sont essentiellement celles des deux derniers recensements du Sénégal (1988 ; 2002) réalisés par l'ex Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), devenue depuis 2006 Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Au Recensement Général de la Population d'avril 1976 la collecte des informations sur les caractéristiques individuelles a été restrictive et n'a pas concerné beaucoup de variables notamment celles liées à la langue. Sur l'éducation, seul le niveau d'instruction a été saisi. Ce qui limite l'analyse comparative avec les deux autres recensements. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de mai-juin 1988 et celui de décembre 2002 ont permis de collecter, entre autres, des informations sur les caractéristiques de la population telles que les langues parlées, les langues d'alphabétisation (aptitude à lire et à écrire dans une langue nationale ou étrangère) et l'instruction. Il convient de souligner que le recensement de 2002 est plus complet et a saisi la variable sur la fréquentation scolaire. Ce qui permet de cerner en même temps le type d'enseignement (coranique ou français).

Variables d'étude

La langue parlée

Elle a été saisie dans les deux derniers recensements (1988 et 2002) avec la même formulation. Consigne a été donnée à l'agent recenseur d'inscrire dans l'ordre la première et la deuxième langue parlée par l'enquêté. Il s'agit de la langue que l'individu parle le plus souvent par ordre d'importance. La seconde langue parlée est celle qui est parlée dans la vie courante après la première ; on peut avoir des personnes qui n'ont pas une deuxième langue. La différence entre les deux recensements réside dans les modalités. En effet, le recensement de 1988 n'a saisi que les langues locales alors que celui de 2002 en plus des langues locales, a introduit les langues étrangères, telles que le français, parlées par les Sénégalais. Cette question a concerné tous les individus du ménage et on devait rattacher aux nouveaux-nés la première et la deuxième langue de la mère. Par contre, aucune langue ne devait être donnée aux sourds muets.

Alphabétisation

Cette question a été formulée de la même manière aux deux recensements. Il s'agit de l'aptitude à savoir lire et écrire dans une langue nationale ou étrangère. Elle concernait tous les membres du ménage âgés de 6 ans et plus. Elle portait sur six langues nationales dont le wolof, sérère, pulaar, diola, mandingue et soninké. Les autres langues sont regroupées dans la modalité « autres ». Pour les langues étrangères, deux ont été retenues à savoir le français et l'arabe. Il convient de souligner que le recensement de 2002 offrait plus de possibilités en enregistrant toutes les langues parlées déclarées par l'enquêté. Aussi, chaque langue nationale constituait une modalité en plus des langues étrangères (le français et

l'arabe). En revanche, dans le recensement de 1988, les six langues nationales sont regroupées en une seule modalité « langue nationale ». En outre, une seule réponse était possible. En effet, si une personne déclare lire et écrire plus d'une langue, une seule est enregistrée, celle qu'elle estime lire et écrire le mieux. Ce qui, a priori, écarte les langues nationales, parce que non seulement en 1988 la politique de valorisation des langues locales était à ses débuts, mais aussi, l'aptitude à lire et à écrire dans la langue française paraît plus simple. Alors que les langues locales semblent plus faciles pour la communication, les deux recensements ne l'ont pas saisi. Ce qui aurait permis de cerner la maîtrise d'une langue dans tous ses contours « aptitude à lire, écrire et parler dans une langue quelconque ». Toutefois, la maîtrise d'une langue pourrait être appréhendée à travers les variables langue parlée et alphabétisation et rigoureusement pour les personnes âgées au moins de 10 ans. À partir de cet âge, on suppose que l'individu a acquis la maîtrise de la lecture, de l'écriture et de l'usage dans la communication d'une langue donnée.

L'ethnie

Cette variable se présente de la même manière aux deux recensements. Elle concernait les six langues locales codifiées et les autres sont regroupées tout comme l'alphabétisation dans la modalité « autre ». La variable ethnique est importante en ce qu'elle permet de saisir les transferts linguistiques qui se sont opérés entre les différentes langues. Cela suppose une hypothèse forte : chaque individu appartenant à une ethnique parle la langue de celle-ci. Bien sûr, cette hypothèse comporte des risques en ce sens que dans les centres villes notamment à Dakar, on trouve beaucoup de Sénégalais ne maîtrisant pas la langue de leur ethnique. Mais, on pourrait qualifier cette situation aussi de transfert linguistique dans la mesure où elle nous renseigne sur l'incapacité de rétention, de conservation de la langue originelle d'une génération à une autre.

Niveau d'instruction et ou fréquentation scolaire

La collecte des informations sur le niveau d'instruction a varié dans la structuration de la question. En effet, le recensement de 1988 a, à travers une seule question saisie et la dernière classe atteinte et la fréquentation scolaire. Cette dernière ne concernait que l'enseignement français. Aucune précision n'a été donnée pour les établissements franco-arabes, arabe ou relevant d'un autre système. Toutes ces modalités ont été regroupées en une seule « autre ». Il fallait poser la question non seulement à ceux qui ont déjà fréquenté ou qui continuent de fréquenter une école où l'enseignement est dispensé en français mais également à ceux qui sont âgés de 6 ans et plus. Une innovation s'est opérée dans la formulation de la question lors du recensement de 2002, distinguant d'une part la fréquentation scolaire et le niveau d'instruction d'autre part. Par ailleurs, la population de référence a été ramenée aux résidents de 3 ans et plus pour prendre en compte le développement de l'enseignement maternel. Aussi, a-t-il permis au niveau de la fréquentation scolaire de distinguer tous les systèmes d'enseignement en les dissociant : le français, le franco-arabe, l'arabe, l'école coranique et autre système.

Autres variables [sexe, âge, milieu et région de résidence]

L'âge, le sexe, le milieu et la région de résidence serviront de variables de contrôle, pour cerner les éventuelles disparités. Variable importante dans l'analyse des transferts linguistiques, l'âge a été saisi dans les deux recensements de façon relativement identique. Afin de contrôler la cohérence des informations, des questions supplémentaires ont été ajoutées telles que le mois et l'année de naissance pour le

recensement de 1988. Alors que pour celui de 2002, la date naissance en une seule question a servi de variable de contrôle de cohérence par rapport à l'âge déclaré par l'enquêté. Des regroupements sont à effectuer pour cerner les disparités selon les générations : – 25 ans, 25-34 ans, 35-44ans, 45-54 ans et 55 ans et plus.

S'agissant de la région de résidence, il importe de préciser qu'en 2002, le Sénégal a connu un nouveau découpage administratif avec la création de la nouvelle région de Matam qui fut département de la région de Saint-Louis en 1988. Ainsi, pour assurer une cohérence d'ensemble dans l'analyse, il est nécessaire de recoder les deux régions au niveau du recensement de 2002.

Quant au milieu de résidence, la formulation et la saisie ont différé du recensement de 1988 à celui de 2002. En 2002, la saisie été plus facile, ce qui a permis en une seule variable de distinguer et le milieu urbain et le milieu rural. Lors du recensement de 1988, la variable est appelée « communauté rurale » avec autant de modalités que le Sénégal comptait de communautés rurales en 1988.

Indicateurs

Les indicateurs qui sont pris en compte dans cette étude concernent ceux relatifs aux langues locales et à la langue française et à l'ethnie. Pour les langues locales, il s'agit de la proportion des locuteurs par langue nationale c'est-à-dire le pourcentage de la population qui parle couramment une langue nationale donnée ; la proportion des personnes alphabétisées dans une langue nationale soit le pourcentage de la population qui déclare savoir lire et écrire dans une langue nationale ; la proportion des personnes maîtrisant une langue nationale donnée désigne le pourcentage de la population qui déclare savoir lire, écrire et parler couramment dans une langue nationale. En ce qui concerne la langue française sont retenus : la proportion des locuteurs en langue française à savoir le pourcentage de la population qui parle couramment la langue française ; la proportion des personnes alphabétisées dans la langue française qui est le pourcentage de la population qui déclare savoir lire et écrire en français ; la proportion des francophones désigne le pourcentage des personnes, quelle que soit leur origine ethnique, qui parle couramment le français.

Vu l'importance du wolof dans la communication, il est indispensable de prendre en compte la deuxième langue couramment parlée au risque de sous-estimer la population francophone au Sénégal. Aussi, cette définition n'est pas relative à l'alphabétisation compte tenu de la spécificité du Sénégal. En effet, certains habitants parleraient couramment le français bien qu'ils ne sachent ni le lire, ni l'écrire. La situation inverse est aussi envisageable, dans la mesure où la politique d'alphabétisation a concerné plus les non instruits. Donc, on pourrait être alphabétisé sans pour autant parler couramment la langue d'alphabétisation.

Dynamique des langues au Sénégal

L'objectif est de cerner la vitalité d'une langue par rapport à une autre. Cette vitalité explique la viabilité de la langue qui résulte d'un ensemble de facteurs dont le statut et les fonctions assumées, la reconnaissance officielle, la force numérique, l'importance des locuteurs, etc.

État des lieux des langues locales

L'examen du tableau sur la répartition des langues parlées révèle d'une part la diversité linguistique au Sénégal et la dynamique de certaines langues d'autre part. En effet, le wolof demeure la langue la plus parlée quels que soient l'année considérée et l'ordre d'importance. En 2002, plus de 70 % de la population déclarent parler couramment le wolof (72,4 %) dont un peu plus de la moitié comme principale langue et 22,1 % comme deuxième langue parlée. Cela s'explique par le fait que le wolof sert de langue véhiculaire pour tout le pays. Juste avant le français, c'est donc la langue la plus comprise par les différentes ethnies sénégalaises. Il est suivi du peulh dont le nombre de ses locuteurs s'évalue à 2 473 375 personnes soit le quart de la population en 2002 (25,1 %).

Pratiquement, toutes les langues ont vu le nombre de leurs locuteurs augmenter entre 1988 et 2002 à l'exception de la langue toucouleur mais il est possible que cela soit en partie compensé par l'augmentation de déclaration de locuteurs en pulaar. Plus du tiers des Sénégalais (38,5 %) utilisent deux langues de communication. En 1988, la proportion n'atteignait que 31 %. Le wolof est également la deuxième langue la plus utilisée avec 22 % de locuteurs. Il est suivi de loin parmi les langues locales, par le Peulh avec 2,3 % de locuteurs. Les autres langues atteignent à peine 5 % aussi bien en 1988 qu'en 2002. C'est dire que la moyenne des langues parlées au Sénégal est de 1,3 et que près de 70 % de Sénégalais n'ont pas de deuxième langue.

Quant au français, il demeure une langue étrangère parlée par 9 % des Sénégalais dont la majorité l'utilise comme deuxième langue (8,8 %). Il est la langue principale d'une très faible proportion (0,6 %) de la population du pays. Compte tenu de cette configuration linguistique caractérisée par sa diversité, nous considérons les six langues nationales reconnues par le décret no 71-566 du 21 mai 1971 et qui ont fait l'objet de codification. Cela nous permettra surtout de faire une analyse comparative des deux recensements.

Les six langues sont structurées comme suit :

- Les wolof sont composés des Wolof et des Lébou ;
- Les pulaars sont constitués des Fula, des Laobé, des Peul et des Toucouleur ;
- Les sérère ;
- Les diola ;
- Les Malinké, les Mandingue et les Socé sont regroupés dans Manding ;
- Les soninké/sarakholé pour se conformer à la modalité du RGPH de 1988 et
- Les autres langues locales.

Localisation géographique

L'analyse des résultats dans les diverses régions du Sénégal laisse voir la dynamique du wolof dans les régions ns situées à l'ouest et au centre du Sénégal, telles que Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga et Thiès. Dans les autres régions où la langue wolof n'est pas majoritaire, on observe tout de même une augmentation de ses locuteurs tandis que les autres langues locales ont régressé voire stagné en l'espace de quatorze ans accentuant la position privilégiée du wolof dans l'espace linguistique.

À Dakar, capitale économique et administrative, 88 % de la population parle le wolof en 1988 et en 2002, la proportion a atteint 90,2 %. Le wolof est de loin la langue la plus parlée à Dakar, suivit par le

Tableau 1. Évolution des langues parlées au Sénégal

Langues parlées	RGPH_1988						RGPH_2002					
	1 ^{re} langue		2 ^e langue		Total		1 ^{re} langue		2 ^e langue		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bainouk	–	–	–	–	–	–	8 212	0,1	1 831	0,02	10 043	0,1
Badiaranké	–	–	–	–	–	–	3 844	0,0	276	0	4 120	0,0
Balante	47 622	0,7	3 631	0,1	51 253	0,7	56 190	0,6	7 524	0,08	63 714	0,7
Bambara	64 146	0,9	18 220	0,3	82 366	1,2	78 274	0,8	28 206	0,29	106 480	1,1
Bassari	5 923	0,1	412	0,0	6 335	0,1	9 405	0,1	581	0,01	9 986	0,1
Bédick	–	–	–	–	–	–	2 586	0,0	63	0	2 649	0,0
Coniagui	1 100	0,0	104	0,0	1 204	0,0	3 151	0,0	223	0	3 374	0,0
Créole	–	–	–	–	–	–	4 648	0,1	11 483	0,12	16 131	0,2
Diakhanké	–	–	–	–	–	–	29 874	0,3	2 604	0,03	32 478	0,3
Dialonké	–	–	–	–	–	–	7 044	0,1	388	0	7 432	0,1
Diola	343 354	5,0	34 446	0,5	377 800	5,5	363 988	3,7	49 865	0,51	413 853	4,2
Fula	43	0,0	57	0,0	100	0,0	847	0,0	125	0	972	0,0
Khassonke	1 025	0,0	192	0,0	1 217	0,0	1 274	0,0	898	0,01	2 172	0,0
Laobe	6 678	0,1	440	0,0	7 118	0,1	5 433	0,1	1 350	0,01	6 783	0,1
Malinke	24 668	0,4	3 283	0,1	27 951	0,4	31 126	0,3	3 800	0,04	34 926	0,4
Mandingue	259 243	3,8	139 843	2,0	399 086	5,8	363 391	3,7	153 522	1,56	516 913	5,3
Mangagne	22 068	0,3	1 090	0,0	23 158	0,3	25 442	0,3	2 446	0,02	27 888	0,3
Manjaag	61 203	0,9	2 761	0,0	63 964	0,9	69 424	0,7	6 841	0,07	76 265	0,8
Maure	43 107	0,6	6 646	0,1	49 753	0,7	39 004	0,4	12 808	0,13	51 812	0,5
Peulh	1 265 829	18,3	250 563	3,6	1 516 392	22,0	2 247 594	22,8	225 781	2,29	2 473 375	25,1
Serere	869 563	12,6	63 266	0,9	932 829	13,5	1 123 592	11,4	125 634	1,27	1 249 226	12,7
Soce	38 051	0,6	9 641	0,1	47 692	0,7	38 178	0,4	12 943	0,13	51 121	0,5
Sarakole-Soninke	91 903	1,3	12 357	0,2	104 260	1,5	126 287	1,3	19 498	0,2	145 785	1,5
Tukuler	353 307	5,1	49 733	0,7	403 040	5,8	113 556	1,2	33 409	0,34	146 965	1,5
Wolof	3 333 560	48,3	1 509 163	21,8	4 862 232	70,3	4 955 490	50,3	2 174 631	22,06	7 130 121	72,4
Soussou	–	–	–	–	–	–	2 777	0,0	1 386	0,01	4 163	0,0
Tandanké	–	–	–	–	–	–	466	0,0	179	0	645	0,0
Autres langues sénégalaises	58 068	0,8	19 638	0,3	77 706	1,1	3 689	0,0	1 267	0,01	4 956	0,1
Anglais	–	–	–	–	–	–	3 069	0,0	5 982	0,06	9 051	0,1
Arabe	–	–	–	–	–	–	8 444	0,1	32 453	0,33	40 897	0,4
Français	–	–	–	–	–	–	59 605	0,6	864 756	8,77	924 361	9,4
Portugais	–	–	–	–	–	–	7 032	0,1	3 080	0,03	10 112	0,1
Autres langues étrangères	–	–	–	–	–	–	42 558	0,4	10 636	0,1	53 194	0,5
Manquant	6 264	0,1	–	–	6 264	0,1	22 988	0,2	–	–	22 988	0,2
Total	6 909 970	100	2 125 486	30,8	–	–	9 858 482	100,0	3 796 469	38,51	–	–

français avec 23 % de la population le parlant en 2002. Signalons la diminution de la proportion des locuteurs en pulaar dans la région de Dakar. En effet, en 1988, elle se situait à 24,3 % et prenait la deuxième place après le wolof. En 2002, la proportion n'est plus que de 15,4 %. Cette diminution nette est plus prononcée au niveau de la langue toucouleur qui a vu le nombre de ses locuteurs se réduire considérablement entre 1988 et 2002. D'ailleurs, à Dakar en l'espace de quatorze ans, toutes les autres langues locales ont régressé voire stagné au profit du wolof et du français certainement. Toutefois, il est à noter un certain multilinguisme dans la région de Dakar dans la mesure où toutes les langues locales et étrangères sont présentes dans des proportions non négligeables.

La même tendance s'observe à Diourbel sauf qu'on note que la langue sérère vient en deuxième position bien que la proportion des locuteurs ait diminué entre 1988 et 2002 passant de 22,5 % à 18,4 %. La région de Fatick également est caractérisée par deux langues dominantes, le wolof et le sérère. Plus de la moitié des habitants de cette région parlent couramment le sérère. La proportion des locuteurs a augmenté entre 1988 et 2002 (de 55 % à 58 %). Dans ces régions, les francophones sont à peine 3 % en 2002.

Comme région du centre, Kaolack est caractérisée aussi par la prédominance des langues wolof, pulaar et sérère et par la faiblesse de la proportion des locuteurs en français. Le même schéma s'observe à Thiès avec 9 personnes sur 10 parlant couramment le wolof comme première et deuxième langue. Le sérère vient en deuxième position avec plus du quart de la population et ensuite le pulaar avec 9 % et 10 % de locuteurs en 1988 et 2002. Le français y est utilisé comme deuxième langue couramment parlée par 7,6 % de la population de 2002.

Dans les régions nord constituées de celles de Louga, Matam et de St-Louis, les langues dominantes sont le wolof et le pulaar. Dans la région de Louga, à cheval entre les parties nord et centre du Pays, on observe aussi que la quasi-totalité de la population parle couramment le wolof. Le pulaar, qui est en deuxième position, a connu une évolution positive entre 1988 et 2002 passant de 26,8 % à 30 % de locuteurs. En revanche, les régions de Matam et de St-Louis, le pulaar supplante le wolof comme première langue couramment parlée. Dans ces régions, la majorité de la population parle couramment le pulaar, 55,3 % à St-Louis et presque la quasi-totalité à Matam avec 93,7 %. D'ailleurs, la proportion des personnes parlant couramment le pulaar dans la région de St-Louis a augmenté entre 1988 et 2002. De 67 % en 1988, elle a atteint 74,5 % en 2002 (si l'on rattache Matam de St-Louis qui fut le département de St-Louis en 1988). Il convient de souligner la proportion importante des francophones dans la région de St-Louis avec 12,5 % de la population. Cela pourrait s'expliquer par son passé historique. En effet, St-Louis fut la capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Et à ce titre, elle a été la première région à être en contact avec les Français.

À Kolda, Tambacounda et Ziguinchor régions situées au sud du pays, le wolof vient en deuxième voire troisième position parmi les langues couramment parlées par la population. Les langues dominantes à Kolda sont le pulaar et le manding et dans une moindre mesure le wolof qui est presque à égalité avec les autres langues locales minoritaires. Aussi bien en 1988 qu'en 2002, les langues les plus couramment parlées sont le pulaar (58,8 % en 1988 comme en 2002) et le manding avec respectivement 38,3 % et 34,3 % en 1988 et 2002. Seulement, il importe de signaler que ces deux langues bien que dominantes ont régressé ou stagné entre les deux périodes au profit du wolof dont la proportion des locuteurs est passée de 10 % à 15,9 %. Par ailleurs, près de 6 % de la population utilisent le français comme langue couramment parlée et principalement comme deuxième langue. Le même schéma concerne la région

de Tambacounda sauf que le wolof, qui était en troisième position en 1988, prend la deuxième place en 2002. Le soninké et le sarakholé connaissent d'importantes proportions de locuteurs (12,1 et 10 % en 1988 et 2002). La langue la plus couramment parlée à Ziguinchor est le diola avec 62,4 % de locuteurs en 2002. Elle a connu une baisse puisqu'en 1988 la proportion atteignait 67,6 %. Elle est principalement la seule langue utilisée comme première langue. Le manding y est aussi parlée comme première langue en 2002 avec 14,6 %. En 1988, elle était davantage utilisée comme deuxième langue de communication. Les autres langues, bien que présentes dans cette région, sont plus utilisées comme deuxième langue de communication. En effet, le wolof est plus utilisé comme deuxième langue avec plus du quart de la population de Ziguinchor en 1988. En 2002, cette proportion dépasse le tiers de la population. La région de Ziguinchor avec 12,5 % de la population parlant couramment le français constitue aussi, la deuxième région de locuteurs en français après celle de Dakar.

Globalement, le wolof demeure la langue dominante au Sénégal. Elle est présente dans toutes les régions comme principale langue parlée ou deuxième langue de communication. On note que dans les régions où, elle prédomine, le poids des francophones est négligeable. Par contre, dans les autres régions telles que St-Louis et Ziguinchor où une autre langue locale est plus utilisée par la population autre que le wolof, le français occupe une place importante bien qu'il soit utilisé comme deuxième langue de communication. Ainsi, il supplée le wolof comme langue de communication dans un espace multilinguistique.

Tableau 2. Évolution de la population résidente selon la langue parlée et la région de résidence

Langues parlées	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	St-Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Total
	Wolof											
	RGPH_1988											
1 ^{re} langue parlée	64,2	71,4	33,3	66,0	3,5	71,5	-	31,9	9,5	61,7	7,7	48,3
2 ^e langue parlée	23,8	20,9	43,8	22,5	6,7	15,4	-	13,1	10,0	28,6	27,6	21,9
Total	88,0	92,3	77,1	88,6	10,2	86,9	-	45,0	19,5	90,3	35,3	70,2
	RGPH_2002											
1 ^{re} langue parlée	66,0	78,1	30,8	69,2	5,9	68,2	4,2	43,0	9,1	64,7	9,1	50,3
2 ^e langue parlée	24,2	18,2	48,1	23,5	10,0	19,0	3,4	13,4	12,0	28,3	36,1	22,1
Total	90,2	96,3	78,8	92,7	15,9	87,2	7,6	56,4	21,1	93,0	45,2	72,3
Pulaar												
	RGPH_1988											
1 ^{re} langue parlée	17,6	6,2	8,6	18,7	50,7	24,9	-	61,2	47,9	8,8	9,1	23,6
2 ^e langue parlée	6,7	0,6	1,2	2,9	8,1	1,9	-	5,7	12,3	1,4	3,0	4,4
Total	24,3	6,8	9,8	21,6	58,8	26,8	-	66,9	60,1	10,2	12,0	27,9

Langues parlées	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	St-Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Total
RGPH_2002												
1 ^{re} langue parlée	12,9	4,7	7,9	17,0	52,9	28,0	89,7	52,2	50,1	7,8	7,9	24,0
2 ^e langue parlée	2,5	0,7	0,8	1,9	5,8	1,8	4,0	3,2	8,1	1,5	1,2	2,6
Total	15,4	5,4	8,7	19,0	58,8	29,8	93,7	55,3	58,1	9,3	9,0	26,7
Sérère												
RGPH_1988												
1 ^{re} langue parlée	7,5	21,4	52,9	9,8	0,3	1,6	-	0,4	2,5	26,5	1,1	12,6
2 ^e langue parlée	1,6	1,1	2,3	1,0	0,0	0,1	-	0,1	0,2	1,2	0,1	0,9
Total	9,1	22,5	55,2	10,8	0,3	1,6	0,0	0,5	2,7	27,7	1,2	13,5
RGPH_2002												
1 ^{re} langue parlée	7,0	16,4	55,5	8,9	0,6	2,1	0,2	0,3	2,9	24,4	0,8	11,4
2 ^e langue parlée	1,9	2,0	2,8	1,5	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	1,9	0,3	1,3
Total	9,0	18,4	58,3	10,3	0,7	2,2	0,2	0,4	3,1	26,3	1,1	12,7
Diola												
RGPH_1988												
1 ^{re} langue parlée	3,8	0,1	0,3	0,6	5,5	0,1		0,3	0,5	0,6	59,4	5,0
2 ^e langue parlée	1,4	1,4	0,1	0,3	2,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	8,1	1,3
Total	5,2	1,5	0,4	0,8	7,5	0,2	0,2	0,5	0,6	1,0	67,6	6,3
RGPH_2002												
1 ^{re} langue parlée	3,5	0,1	0,3	0,4	4,4	0,1	0,0	0,3	0,4	0,6	56,8	3,7
2 ^e langue parlée	0,7	0,0	0,1	0,1	0,7	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	5,6	0,5
Total	4,2	0,1	0,4	0,5	5,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,8	62,4	4,2
Manding												
RGPH_1988												
1 ^{re} langue parlée	1,9	0,2	2,8	1,3	25,0	0,1	-	0,2	17,3	0,6	11,4	4,7
2 ^e langue parlée	0,6	0,0	0,4	0,2	13,3	0,1	-	0,1	2,5	0,1	12,4	2,2
Total	2,6	0,2	3,2	1,5	38,3	0,2	-	0,3	19,8	0,7	23,8	6,9
RGPH_2002												
1 ^{re} langue parlée	1,9	0,1	3,1	1,3	23,1	0,1	0,0	0,2	16,1	0,6	14,6	4,4
2 ^e langue parlée	0,6	0,0	0,4	0,2	11,2	0,0	0,0	0,1	2,3	0,2	10,4	1,7
Total	2,5	0,2	3,5	1,5	34,3	0,1	0,1	0,3	18,3	0,9	25,0	6,1

Langues parlées	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	St-Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Total
Sarakholé-Soninké												
RGPH_1988												
1 ^{re} langue parlée	1,0	0,1	0,3	0,5	1,7	0,0	-	2,5	10,7	0,2	0,5	1,3
2 ^e langue parlée	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	-	0,2	1,4	0,1	0,1	0,2
Total	1,2	0,1	0,3	0,5	1,9	0,1	-	2,6	12,1	0,3	0,5	1,5
RGPH_2002												
1 ^{re} langue parlée	0,5	0,0	0,1	0,1	0,7	0,0	4,8	0,2	9,0	0,1	0,1	1,0
2 ^e langue parlée	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,5	0,0	1,0	0,0	0,0	0,1
Total	0,6	0,0	0,1	0,2	0,9	0,0	5,4	0,3	10,0	0,1	0,2	1,1
Autres langues locales												
RGPH_1988												
1 ^{re} langue parlée	3,7	0,6	1,7	3,1	13,2	1,7		3,5	11,6	1,5	10,7	4,4
2 ^e langue parlée	0,9	0,1	0,2	0,3	0,8	0,4		0,5	2,6	0,4	3,0	0,8
Total	4,6	0,7	1,9	3,3	14,1	2,1		4,0	14,2	1,9	13,7	5,2
RGPH_2002												
1 ^{re} langue parlée	3,6	0,3	1,9	2,6	11,7	1,2	0,6	3,1	11,6	1,2	9,4	3,8
2 ^e langue parlée	1,1	0,2	0,4	0,4	1,5	0,3	0,3	0,9	2,4	0,5	2,8	0,9
Total	4,7	0,5	2,3	3,0	13,2	1,5	0,9	4,0	14,0	1,7	12,2	4,7
RGPH_2002												
Langues africaines												
1 ^{re} langue parlée	1,4	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,5	0,1	0,3	0,4
2 ^e langue parlée	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Total	1,7	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,5	0,1	0,3	0,5
Langues non africaines												
1 ^{re} langue parlée	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,1
2 ^e langue parlée	0,4	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1
Total	0,7	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,5	0,2
Arabe												
1 ^{re} langue parlée	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
2 ^e langue parlée	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2	0,4	0,3	0,3	0,1	0,4	0,2	0,3
Total	0,6	0,3	0,3	0,4	0,2	0,5	0,3	0,4	0,2	0,5	0,3	0,4
Français												
1 ^{re} langue parlée	2,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,1	0,2	0,5	0,6
2 ^e langue parlée	20,7	2,9	3,2	2,5	5,7	4,3	2,8	12,3	3,1	7,4	12,0	8,8
Total	23,0	3,0	3,2	2,6	5,8	4,4	2,8	12,5	3,2	7,6	12,5	9,4

L'alphabétisation

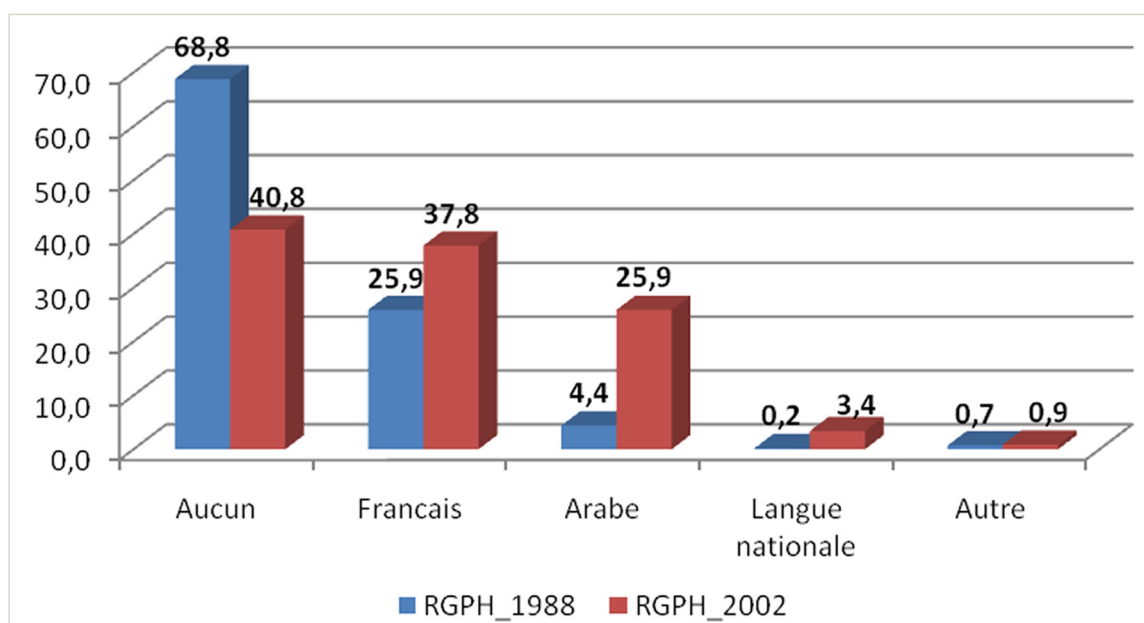
La campagne mondiale pour l'éducation décrit l'alphabétisation comme « l'acquisition et l'utilisation des capacités de lecture, d'écriture et de calcul et par là le développement d'une citoyenneté active, une amélioration des conditions de santé et de revenus, et l'égalité entre les sexes ». Aujourd'hui, elle constitue le principal levier pour assurer le développement durable. Pour ce qui est de la situation du Sénégal, l'alphabétisation est le quatrième objectif du cadre d'actions de Dakar. Depuis le lancement en 2000, l'État et ses partenaires ont consenti beaucoup d'efforts dans le financement de l'éducation. Cependant, seulement 0,8 % sont attribués au secteur de l'alphabétisation et cela reste préoccupant. La majorité des programmes éducatifs se sont concentrés sur l'éducation primaire. L'alphabétisation dont il s'agit dans ce rapport se définit comme « la capacité à lire et à écrire dans une langue donnée ». La population de référence est celle âgée de 6 ans et plus.

Les résultats sont à nuancer dans la mesure où le recensement de 2002 a enregistré toutes les langues dont l'individu était capable de lire et écrire. Tandis que celui de 1988, seule une langue était enregistrée, ce qui sous-estime les niveaux observés en 1988.

Niveau et tendance

Le taux d'alphabétisation a augmenté quelle que soit la langue considérée, il est passé de 31,2 % en 1988 à 59,2 % en 2002 (Graphique 1) soit une augmentation annuelle de 2 %. La langue d'alphabétisation dominante reste le français avec 37,8 % de la population âgée de 6 ans et plus en 2002 ; en 1988, le niveau s'établissait à 25,9 %. Il convient de souligner que la proportion des personnes sachant lire et écrire en arabe a considérablement augmenté de 4,4 % en 1988 de la population de 6 ans et plus à 25,9 % soit 1,8 % de hausse annuelle.

Graphique 1. Évolution du niveau d'alphabétisation



Par ailleurs, on constate la faiblesse de l'alphabétisation dans les langues locales (3,4 % en 2002 contre 0,2 en 1988), dominée par les langues wolof et pulaar avec respectivement 1,5 % et 1,2 % en 2002. Cette faiblesse constatée au niveau des langues locales pourrait s'expliquer par leur absence de vocation internationale qui verrait les langues nationales délaissées au profit des langues modernes avec la création d'un environnement adéquat, pertinent qui répondrait aux besoins de la population sénégalaise.

Alphabétisation et région de résidence

Dans l'ensemble quelle que soient la région de résidence et la langue d'alphabétisation considérée, les niveaux d'alphabétisation ont augmenté entre 1988 et 2002. L'examen du tableau 3 indique des disparités considérables et fait ressortir trois situations :

- Les régions de Dakar, St-Louis (y compris Matam) et Ziguinchor où les taux ont été toujours supérieurs aux moyennes nationales de 1988 et de 2002. Dakar se démarque des autres régions avec une situation bien plus favorable. En effet, plus de la moitié de la population âgée de 6 ans et plus est alphabétisée en français en 1988 et cette proportion passe à 75 % en 2002 ;
- La région da Kaolack dont le niveau d'alphabétisation était inférieur à celui national en 1988 a connu une évolution en 2002 avec un taux supérieur à la moyenne nationale ;
- Enfin le groupe constitué de la majorité des régions du Sénégal dont les niveaux bien qu'ils aient augmenté entre 1988 et 2002, sont restés en deçà du niveau national. Il s'agit des régions de Diourbel, Fatick, Kolda, Louga, Tamba et Thiès.

En intégrant les langues d'alphabétisation, on constate que si la langue française est prédominante dans la totalité des régions en 1988, il n'en demeure pas moins en 2002 que l'arabe arrive à la supplanter dans cinq régions, à savoir Diourbel (28,3 % en 2002 contre 17,2 % en 1988), Kaolack (43,5 % contre 24,8 %), Louga (25,5 % contre 20,3 %), Matam (18,0 % contre 17,0 %) et St-Louis (38,3 % contre 36,4 %).

Par ailleurs, les langues nationales bien que faibles au niveau de toutes les régions, sont plus présentes dans les régions où les niveaux d'alphabétisation en français sont inférieurs à la moyenne nationale, mais aussi dans lesquelles on note une forte présence de l'arabe.

Évolution de l'alphabétisation dans les langues nationales par groupe d'âge

L'examen du graphique 2 montre que les proportions des personnes âgées de 6 ans et plus et sachant lire et écrire ont considérablement augmenté quels que soit le groupe d'âge pour la période entre 1988 et 2002. La proportion des personnes alphabétisées est plus importante aux jeunes âges, elle diminue au fur et à mesure de l'avancée en âge. Les personnes sachant lire et écrire sont plus concentrées chez les moins de 25 ans avec 21,9 % en 1988. En 2002, le pourcentage atteint 65,9 %, valeur supérieure à moyenne nationale (59,2 %). On serait tenté de contredire la thèse qui affirme que l'alphabétisation concerne plus les adultes que les jeunes. En intégrant les langues nationales, on constate que quels que soient la langue d'alphabétisation et le groupe d'âge considéré, le niveau d'alphabétisation a augmenté entre 1988 et 2002.

La langue d'alphabétisation dominante est le français, elle a concerné davantage les personnes aux âges jeunes. Les proportions des personnes sachant lire et écrire dans la langue française diminuent avec l'âge quelle que soit l'année du recensement. En effet, en 1988 et en 2002, le pourcentage des

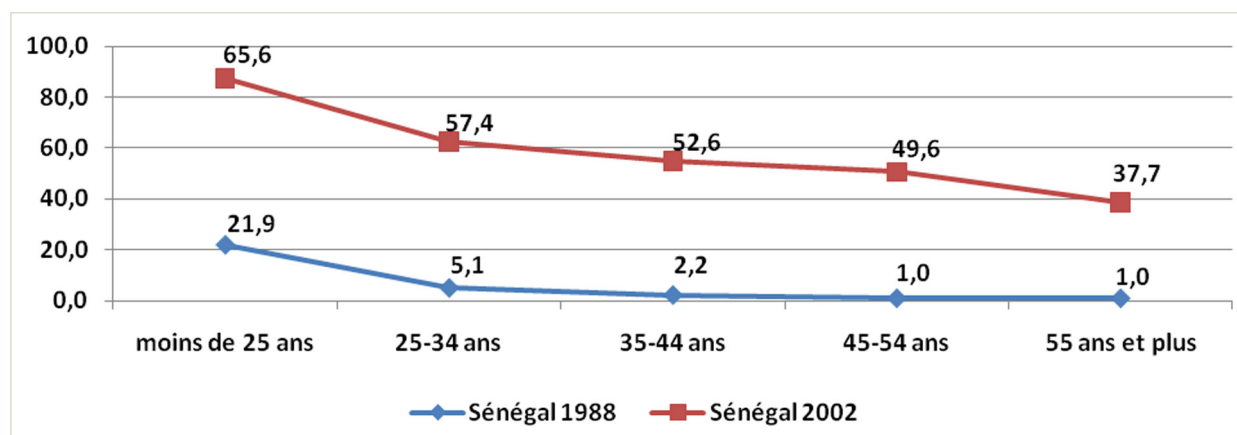
Tableau 3. Pourcentage de la population alphabétisée dans les différentes langues nationales par région de résidence.

Région	Année du RGPH	Alphabétisation					Effectif
		Aucun	Français	Arabe	Langues locales	Autre	
Dakar	1988	44,0	52,0	3,3	0,0	0,6	1 182 477
	2002	25,0	62,7	22,3	2,0	2,0	1 863 435
Diourbel	1988	84,4	8,9	5,7	0,3	0,7	473 228
	2002	55,4	17,2	28,3	3,1	0,4	855 654
Fatick	1988	74,7	18,8	5,6	0,1	0,7	390 295
	2002	43,3	36,3	21,3	3,8	0,5	491 623
Kaolack	1988	78,0	14,8	5,9	0,1	1,3	609 575
	2002	33,8	24,8	43,5	3,7	0,3	856 121
Kolda	1988	82,3	14,5	2,6	0,2	0,5	443 302
	2002	46,5	30,6	23,9	4,9	0,5	653 505
Louga	1988	82,1	10,2	6,5	0,4	0,7	376 024
	2002	55,5	20,3	25,5	4,4	0,2	550 957
Matam	1988	–	–	–	–	–	–
	2002	64,4	17,0	18,0	5,2	0,2	340 175
Saint Louis	1988	74,6	20,6	3,4	0,6	0,8	500 640
	2002	39,1	36,4	38,3	5,1	1,1	565 473
Tambacounda	1988	83,2	12,4	3,6	0,3	0,5	288 080
	2002	53,3	24,7	23,5	4,9	0,2	487 420
Thiès	1988	68,9	25,1	5,2	0,2	0,7	719 643
	2002	41,4	40,3	21,8	2,3	0,7	1 093 235
Ziguinchor	1988	55,6	41,2	2,7	0,1	0,5	311 096
	2002	29,1	63,9	10,5	1,7	1,9	346 644
Total	1988	68,8	25,9	4,4	0,2	0,7	5 294 360
	2002	40,8	37,8	25,9	3,4	0,9	8 104 242

personnes alphabétisées en français (respectivement 33 % et 46,3 %) et âgées de moins de 25 ans dépasse la moyenne nationale (respectivement 25,9 % et 37,8 %). Toutefois, les niveaux d’alphabétisation en 2002 ont presque triplé aux âges avancés.

La langue arabe est la deuxième langue d’alphabétisation. C’est la langue dont l’apprentissage a le plus augmenté entre 1988 et 2002, quel que soit le groupe d’âge. Pour cette langue, la proportion des personnes sachant la lire et l’écrire augmente au fur et à mesure que l’âge s’accroît, allant de 25 % à moins de 25 ans à 28,4 % à 55 ans et plus. Ces résultats pourraient s’expliquer en partie par l’introduction de l’arabe dans le cycle formel et par conséquent par la création de nouvelles écoles arabes et franco-arabes.

Graphique 2. Proportion des personnes alphabétisées selon l'âge



Le tableau 4 montre la faible proportion des personnes alphabétisées dans les langues locales quel que soit le groupe d'âge. On observe une évolution en dents de scie : d'abord, les proportions augmentent jusqu'aux âges compris entre 25 et 34 ans avant de se stagner aux âges 35-44 ans pour commencer ensuite à diminuer aux âges les plus avancés. Les programmes d'alphabétisation au Sénégal concernent plus les personnes non instruites donc celles aux âges plus avancés afin de leur permettre de mieux gérer leurs activités et de s'intégrer dans le tissu socio-économique local grâce à une alphabétisation fonctionnelle en langue nationale. Si le français est langue officielle dans l'administration et les écoles du pays, les besoins premiers des adultes concernent l'alphabétisation en wolof, langue des échanges au Sénégal.

Tableau 4. Évolution des personnes alphabétisées dans les langues nationales selon les groupes d'âge

Groupes d'âge	Français		Arabe		Langues nationales		Autres langues									
	1988	2002	1988	2002	1988	2002	1988	2002								
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%								
moins de 25 ans	980039	33,0	2113769	46,3	156874	5,3	1141464	25,0	5640	0,2	110593	2,4	19510	0,7	33529	0,7
25-34 ans	229657	25,2	468974	34,6	29785	3,3	351355	25,9	2174	0,2	71982	5,3	6309	0,7	16599	1,2
35-44 ans	96708	17,3	254035	28,3	17223	3,1	242285	27,0	1022	0,2	48627	5,4	4018	0,7	10631	1,2
45-54 ans	35566	9,3	148643	25,2	12417	3,2	163992	27,8	693	0,2	26335	4,5	3050	0,8	6917	1,2
55 ans et plus	28793	5,7	79930	11,4	17151	3,4	199709	28,4	880	0,2	14464	2,1	4472	0,9	4004	0,6
Total	1370763	25,9	3065351	37,8	233450	4,4	2098805	25,9	10409	0,2	272001	3,4	37359	0,7	71680	0,9

Dynamique de la langue française au Sénégal

« En Afrique, la langue française doit inscrire son maintien et son dynamisme dans le contexte linguistique, culturel, éducatif, médiatique et géopolitique africain. Elle cohabite avec nos langues dont on dit qu'elles sont ses partenaires. Mettons donc en œuvre ce partenariat. » Tel est le discours prononcé par

le Secrétaire général de la francophonie, Mr Abdou Diouf dans son allocution lors du Sommet francophone de Cotonou. Il témoigne surtout la place privilégiée qu'occupe le français en situation de plurilinguisme, mais aussi l'évidence de la reconnaissance officielle de cette langue (Daff, 1998). L'objectif de cette dernière partie est de tenter de définir la francophonie à travers les variables d'étude et d'apprécier la qualité de l'enseignement du français au Sénégal.

Population francophone : comment définir la francophonie ?

La langue parlée

La francophonie désigne le pourcentage des personnes, quelle que soit leur origine ethnique, utilisant le français comme langue couramment parlée. L'opérationnalisation de cette définition suppose qu'on ait saisi toutes les langues parlées par un individu quel que soit le rang de communication. Le recensement de 2002 est le seul à avoir collecté la langue parlée en y intégrant la modalité « français » mais ne permet pas de recenser la population francophone dans sa globalité. En effet, l'information est limitative dans la mesure où seules les deux principales langues ont été recueillies. Or, on s'est aperçu que les langues étrangères en l'occurrence le français sont parlées en dernier lieu par la population. Pour pallier cette insuffisance, toutes les langues parlées au Sénégal auraient dû être demandées, c'est dire que cette variable aurait dû être une question à réponses multiples qui aurait permis la collecte de toutes les langues parlées par un individu.

L'alphabétisation : une alternative pour mesurer la proportion des francophones au Sénégal

Selon Bougma (2009) la population des francophones pourrait être cernée à travers l'alphabétisation pour les personnes âgées de 10 ans et plus. L'âge de 10 ans est retenu pour s'assurer de la maîtrise du français par l'individu après 4 ans d'exposition à l'enseignement du français. Ainsi, pour mieux cerner cette population et dans le souci de mettre en évidence le poids des francophones soumis au risque précoce d'analphabétisme de retour en français, trois catégories de francophones ont été définies comme étant le nombre total de francophones :

1. Les francophones de première catégorie désignent l'ensemble des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction mais qui déclarent savoir lire et écrire en français. Cet ensemble donne une idée du nombre de personnes qui arrivent à « maîtriser » le français en dehors du système d'enseignement formel et de la lecture et de l'écriture dans cette langue ;
2. Les francophones de deuxième catégorie désignent les individus ayant été à l'école sans atteindre la sixième année d'études et qui déclarent savoir lire et écrire en français. Bien qu'elles déclarent savoir lire et écrire, le faible niveau d'éducation atteint par ces personnes nous permet de supposer qu'elles ont une plus faible maîtrise de la langue que celle formant la prochaine catégorie.
3. Enfin, les francophones de troisième catégorie sont ceux ayant au moins le niveau d'études CM2 (sixième année) et qui déclarent savoir lire et écrire en français. Moussa Bougma les qualifie de francophones confirmés ou des « francophones à long terme » en se référant au critère de l'UNESCO selon lequel une personne reste durablement alphabétisée quand elle a atteint la sixième année d'apprentissage.

Évolution spatiale de la population francophone

L'examen du tableau 5 indique que la proportion de francophones a dans l'ensemble augmenté entre 1988 et 2002 en passant respectivement de 16,5 % à 25,8 %. La proportion évolue avec le temps quelle que soit la région de résidence considérée. Ce qui témoigne des efforts considérables consentis dans l'éducation en général et les programmes d'alphabétisation en particulier. En effet, quelles que soient la région de résidence et l'année considérées, la proportion des francophones de catégorie 3 est bien plus représentée. Au niveau national, la proportion passe de 11,8 % en 1988 à près de 20 % en 2002. Ensuite viennent les francophones de deuxième catégorie, ceux qui savent lire et écrire sans atteindre la sixième année d'étude dont les proportions bien que faibles ont légèrement évolué dans le temps (4,6 % à 5,6 % entre 1988 et 2002).

Tableau 5. Évolution de la proportion (%) des différentes catégories de francophones selon la région de résidence

Régions	Proportion (%) des francophones par catégorie							
	1 ^{re} catégorie		2 ^e catégorie		3 ^e catégorie		Total	
	1988	2002	1988	2002	1988	2002	1988	2002
Dakar	0,2	0,5	7,8	7,2	27,3	40,2	35,3	47,8
Diourbel	0,1	0,2	1,6	3,1	3,7	7,8	2,2	11,1
Fatick	0,1	0,3	4,6	6,6	6,5	15,7	3,8	22,6
Kaolack	0,1	0,2	2,8	4,0	6,6	11,5	5,1	15,8
Kolda	0,0	0,2	3,2	5,5	5,0	12,2	3,3	17,9
Louga	0,2	0,2	1,9	3,5	4,2	9,3	2,0	12,9
Matam	-	0,3	-	3,5	-	6,1	-	10,0
Saint Louis	0,2	0,3	3,4	5,8	9,2	18,0	12,7	24,1
Tambacounda	0,1	0,2	2,5	4,9	4,8	9,9	7,4	15,1
Thiès	0,1	0,3	5,0	6,4	10,4	20,9	15,4	27,6
Ziguinchor	0,1	0,3	8,8	9,5	17,5	34,9	26,5	44,7
Total	0,1	0,3	4,6	5,6	11,8	19,9	16,5	25,8

Les résultats mettent en évidence les disparités régionales reflétant les inégalités en matière de scolarisation. En considérant la proportion des francophones et en prenant comme seuil les moyennes nationales, il se dégage divers profils selon le lieu de résidence en matière d'appropriation de la langue française :

- Les régions de Dakar et Ziguinchor ont de très forts niveaux d'appropriation de la langue française avec des niveaux nettement au-dessus des moyennes nationales quelle que soit l'année considérée, les niveaux variant respectivement entre 1988 et 2002 à 35,3 % à 47,8 % et 26,5 % à 44,7 % en 2002 ;
- La région de Thiès avec des niveaux comparables aux moyennes nationales, mais avec un niveau légèrement en dessous en 1988 (15,4 % contre 16,5 %) et légèrement plus élevé en 2002 (27,6 % contre 25,8 %) ;

- La région de Saint-Louis a des niveaux comparables aux moyennes nationales en 1988 et 2002 (respectivement 12,7 % et 24,1 %), mais légèrement en dessous des moyennes nationales ;
- La région de Fatick avec un niveau (3,8 %) largement en dessous de la moyenne nationale de 1988, mais qui a connu d'importants progrès avec un niveau (22,6) presque similaire à celui du pays en 2002 et ;
- Les régions de Diourbel, Kaolack, Kolda, Louga Matam et Tambacounda qui ont de faibles niveaux par rapport aux moyennes nationales de 1988 et 2002.

L'évolution de la proportion des francophones selon les groupes d'âge et le sexe révèle un accroissement des différentes catégories de francophones dans tous les groupes d'âge et tous sexes confondus. L'appropriation de la langue française est plus soutenue au fur et à mesure qu'on passe des personnes plus âgées (55 ans et plus) aux plus jeunes (moins de 25 ans). Toutefois, il convient de signaler la diminution des francophones aux âges les plus jeunes (<25 ans) aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 6. Évolution de la proportion (%) des différentes catégories de francophones selon les groupes d'âge et le sexe de 1988 à 2002

Groupes d'âge	Sexe	Proportion de francophones par catégorie							
		1		2		3		total	
		1988	2002	1988	2002	1988	2002	1988	2002
– 25ans	M	0,1	0,1	6,7	7,2	12,8	19,9	19,6	27,2
	F	0	0,1	5	6,9	8,5	16,3	13,5	23,3
	T	0,1	0,1	5,8	7	10,6	18,1	16,5	25,2
25-34 ans	M	0,4	0,8	3,4	4,1	28,8	36,7	32,5	41,6
	F	0,1	0,5	2,8	3,8	15,8	24,1	18,8	28,4
	T	0,2	0,6	3,1	4	21,8	30	25,1	34,6
35-44 ans	M	0,5	0,9	2,4	3,1	22,2	31,3	25	35,3
	F	0,1	0,5	1,4	3	8,5	18,7	10	22,2
	T	0,3	0,7	1,8	3	15	24,7	17,1	28,3
45-54 ans	M	0,6	0,9	2,1	2,5	12,4	29,7	15,1	33,1
	F	0,1	0,5	0,7	2,1	2,5	14,9	3,3	17,5
	T	0,4	0,7	1,4	2,3	7,4	22,2	9,1	25,2
55 ans et plus	M	0,6	0,9	1,8	2	7	14,6	9,4	17,6
	F	0,1	0,5	0,3	1	1,2	3,7	1,6	5,2
	T	0,4	0,7	1,1	1,5	4,1	9,2	5,6	11,4
Ensemble	M	0,2	0,4	5,3	5,7	15,1	23,3	20,6	29,5
	F	0,1	0,3	3,8	5,4	8,7	16,7	12,6	22,3
	T	0,1	0,3	4,6	5,6	11,8	19,9	16,5	25,8

On constate une discrimination selon le sexe avec des proportions plus importantes chez les hommes quels que soient le groupe d'âge et la catégorie considérée. Bien que d'importants acquis aient été capitalisés dans le domaine de la scolarisation des filles, les enjeux demeurent considérables pour une promotion de l'éducation des filles en faveur du développement. En effet, des études avaient mentionné la persistance de phénomènes de résistance et de rejet de l'école dans certains milieux révélant aussi que le plus souvent la fille était la principale victime d'un tel état de fait. Son admission à l'école pouvait être donc mal acceptée et pour celles qui avaient la chance d'accéder au système, elles écourtaient leurs études en majorité parce que rattrapées par des obstacles d'origines diverses, mais toujours liées à leur statut féminin.

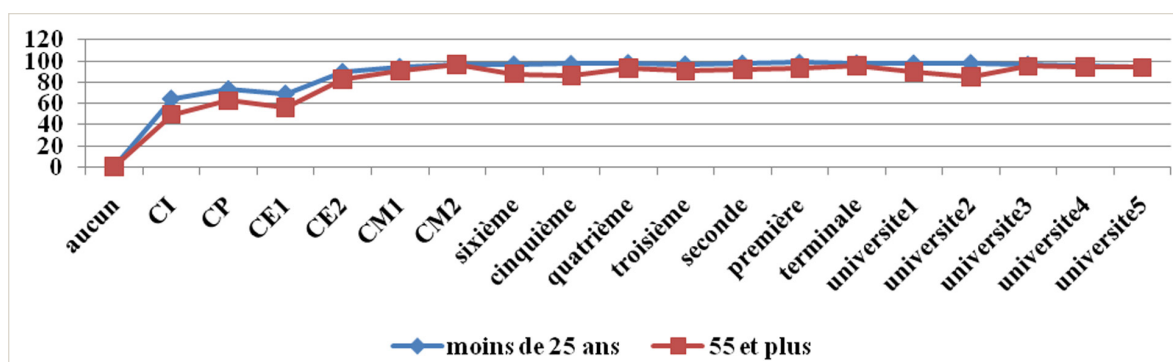
Entre 1988 et 2002, les niveaux sont respectivement passés de pour les femmes de 12,6 % en 1988 à 22,3 % en 2002 et pour les hommes de 22,3 % à 29,5 %. L'écart devient plus important au niveau des âges les plus avancés où le niveau chez les hommes est le double voire le triple de celui des femmes. Ce qui témoigne des progrès remarquables encore à accomplir pour résorber cet écart.

Qualité des apprentissages en français : une mesure indirecte

Soucieux de la qualité de l'enseignement, l'État sénégalais l'a inscrite dans ses priorités à travers des assises nationales tenues depuis 2006. Ce qui a permis de reconfigurer la qualité autour de : i) l'appui au pilotage déconcentré du PDEF, ii) l'appui au pilotage déconcentré du PDEF, iii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle entre autres. En 2005, le relèvement de la qualité de l'enseignement est au rang de priorité de la phase II du PDEF avec des résultats probants au niveau des rendements.

Eu égard, aux résultats sur l'évolution de la proportion des personnes alphabétisées en français en fonction du niveau d'instruction, la qualité des apprentissages en français paraît acceptable aussi bien en 1988 qu'en 2002. En 1988, près des deux tiers (64,1 %) des personnes qui sont en classe d'initiation (CI) se déclarent aptes à lire et à écrire en français. En 2002, la proportion atteint 93,8 %. Ces résultats pourraient s'expliquer par l'importance du redoublement à ce niveau, mais aussi par une émergence plus accrue du préscolaire en 2002 qui verrait, par conséquent la précocité de l'âge à l'alphabétisation en français. Dans l'ensemble la proportion des personnes alphabétisées croît avec le niveau d'instruction bien qu'on observe des creux à certains niveaux faute de données fiables. Selon Bougma (2009) ces résultats corroborent la logique de l'UNESCO selon laquelle une personne est durablement alphabétisée si elle atteint au moins la sixième année d'études.

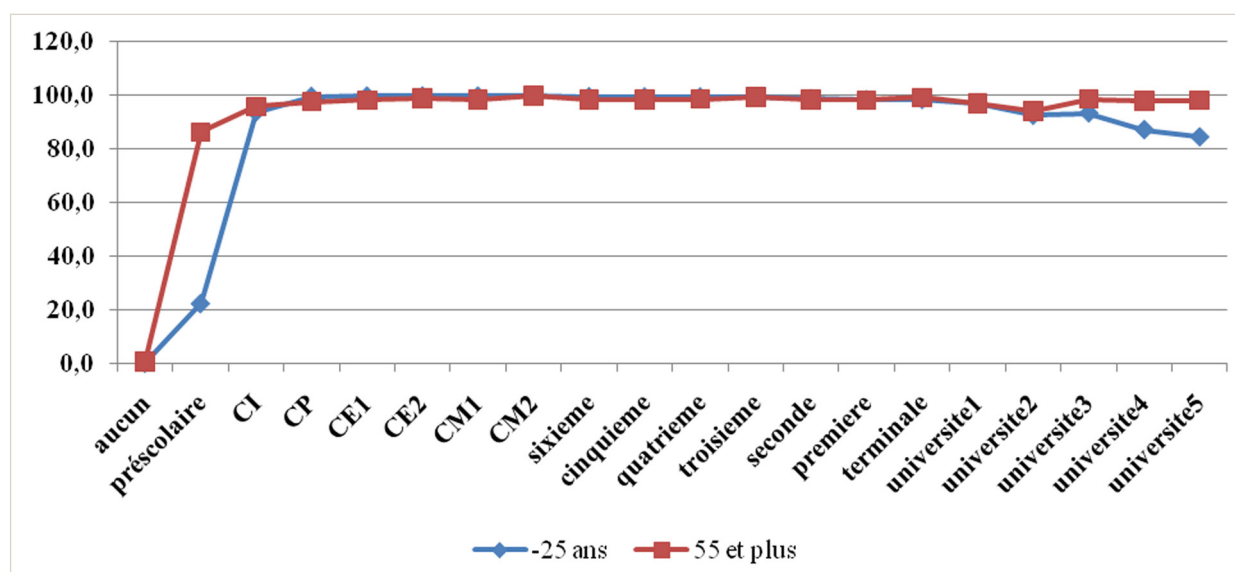
Graphique 3. Proportion (%) des personnes alphabétisées en français chez les plus jeunes (< 25 ans) et les plus vieux (55 ans et plus) en fonction du niveau d'instruction (1988)



Le graphique 3 met en exergue des similitudes en matière de conservation des acquis scolaires en français entre les jeunes et les plus âgés. En effet, à niveau d’instruction identique, le taux d’alphabétisation en français des jeunes et celui des personnes âgées sont presque identiques. Toutefois, des différences négligeables s’observent en l’occurrence aux niveaux d’instruction les plus bas se traduisant par des écarts infimes entre les deux courbes. En effet, à l’absence d’une pratique régulière de la langue française après la fin des études, le risque d’oubli explique la faible perte des acquis scolaires chez les personnes âgées.

En revanche en 2002 (Graphique 4), les différences sont nettes entre les moins de 25 ans et les personnes de 55 ans et plus au niveau des classes inférieures. La fréquentation du préscolaire par les plus jeunes les prépare déjà à l’aptitude à lire et à écrire avant même la classe d’initiation. Il faut dire que l’objectif principal de l’éducation préscolaire est de préparer l’enfant à aborder avec succès les apprentissages relatifs à l’environnement scolaire. Cependant, le taux élevé à ce niveau fait douter de la fiabilité des réponses obtenues.

Graphique 4. Proportion (%) des personnes alphabétisées en français chez les plus jeunes (– 25 ans) et les plus vieux (55 ans et plus) en fonction du niveau d’instruction (2002)



Discussion et conclusion

Afin de contribuer à l’amélioration de l’état de connaissances de la dynamique des langues nationales et celle de la langue française, nous nous sommes fixé trois objectifs spécifiques : apprécier la politique linguistique au Sénégal ; montrer la dynamique de la langue française et des langues locales ; évaluer la qualité de l’enseignement au Sénégal. La méthodologie retenue repose essentiellement sur l’exploitation des données de deux recensements pour cerner les disparités régionales et générationnelles.

Les résultats ont montré que le Sénégal est un pays multilingue avec la présence d’une vingtaine de langues au moins dont l’importance démographique est variable d’une région à une autre. Parmi ces langues de communication, le wolof émerge aussi comme langue nationale et le français apparaît

comme principale langue d'alphabétisation. Toutes les langues nationales n'ont pas le même dynamisme sur l'étendue du territoire national. Certaines sont d'un usage majoritaire, soit dans une localité, soit dans une région. Seule la langue wolof couvre au moins 80 % du territoire national comme première ou deuxième langue de communication.

Les six langues nationales reconnues par le décret du 21 mai 1971 sont représentées dans la région de Dakar, véritable ville carrefour où convergent toutes les communautés linguistiques souvent pour des raisons socio-économiques. À côté du wolof, le français se trouve comme langue de communication. Mais l'usage du français est plus fréquent dans les régions où le wolof n'est pas forcément utilisé, ce qui lui assure son statut de langue seconde dans le champ du répertoire linguistique des Sénégalais.

Le niveau d'alphabétisation a augmenté entre 1988 et 2002. Elle demeure largement dominée par la langue française avec 37,8 % en 2002 contre 25,9 % en 1988. Les analyses montrent aussi la faiblesse de l'alphabétisation dans les langues locales (0,2 % en 1988 et 3,4 % en 2002) qu'on pourrait expliquer par l'inadéquation entre l'offre et la demande traduisant un manque de pertinence des politiques d'alphabétisation en Afrique et au Sénégal en particulier.

Aussi, la position privilégiée du français s'est traduite par une augmentation de la proportion de francophones entre 1988 et 2002 en passant respectivement de 16,5 % à 25,8 % avec une situation plus favorable dans les régions de Dakar et Ziguinchor avec des niveaux bien supérieurs à la moyenne nationale.

S'agissant de l'évaluation de la qualité de l'enseignement en français, les résultats sont encourageants aussi bien en 1988 qu'en 2002. En 1988, près des deux tiers (64,1 %) des personnes qui sont en classe d'initiation (CI) se déclarent aptes à lire et à écrire en français. En 2002, la proportion atteint 93,8 %. Cette nette progression s'explique par l'effort déployé par l'État au niveau du préscolaire à travers la construction des cases des tout-petits

Cette étude a permis de montrer les possibilités d'exploitation des données des recensements et la valorisation qu'on peut en faire. La quantification des langues au Sénégal n'est qu'un aspect étudié qui a le mérite d'avoir cerné le dynamisme des langues au Sénégal. Toutefois, une étude plus approfondie sur les transferts linguistiques permettrait de mesurer la relation de dominance qui existe entre les langues.

Références bibliographiques

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2009, Chapitre Éducation in *Situation économique et Sociale*.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2010, Chapitre Éducation in *Situation économique et Sociale*.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), 1993, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988, *Rapport National des résultats définitifs*, 76 p.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Juin 2008, *Résultats définitifs du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002, Rapport National de Présentation*, République du Sénégal, 161 p.

Bitjaa K.Z.D., *Pour une mesure de la viabilité des petites langues*, 14 p.

- Bougma M., 2009, *Dynamique des langues locales et de la langue française au Burkina Faso : un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1985, 1996 et 2006)*, Rapport de recherche, 69 p.
- Castonguay C., 1977, « Le mécanisme du transfert linguistique », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 6, n° 3, 1977, p. 137-155, <http://id.erudit.org/iderudit/600750ar>.
- Daff M., 1998, *L'aménagement linguistique et didactique de la coexistence du français et des langues nationales au Sénégal. Diversité Langues*. En ligne. Vol. III. Disponible à <http://www.uquebec.ca/diverscite>.
- Marcoux R., Konaté M.K., 2008, « Les sources de données démolinguistiques en Afrique francophone », *Actes du Séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, AUF-OIF, Paris, 12 au 14 juin 2008, p. 351-367.
- Organisation Internationale de la Francophonie, 2006-2007, *La Francophonie dans le monde, synthèse pour la presse*, 24 p.
- République du Sénégal, Loi n° 91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'Éducation nationale.
- République du Sénégal, Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation (PDEF), 2007, Ministère de l'Éducation nationale, 138 p.